

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 41042 du 16 juillet 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »**

NOR : INTJ1413713S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 75127 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325282S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2014:

**Mangeot, Julien**

Nigend : 167 113

Numéro de livret de solde : 8 023 251

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juillet 2014.

*Le colonel,*  
*directeur de l'établissement central de l'administration*  
*et du soutien de la gendarmerie nationale,*  
F. RONDOT